

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020 (MISE À JOUR 2018 ET PROLONGÉ JUSQU'EN 2021)



MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Le développement durable de notre société est au centre des préoccupations du Gouvernement du Québec. Un Québec prospère, c'est aussi un Québec respectueux de l'environnement, engagé dans la lutte contre les changements climatiques et responsable du bien-être des générations actuelles et futures.

C'est dans cette optique que la Loi sur le développement durable a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, le 13 avril 2006. Par la suite, la première stratégie gouvernementale de développement durable a été lancée pour orienter les ministères et organismes dans la mise en œuvre de la démarche de développement durable durant la période de 2008 à 2015. Le ministère du Conseil exécutif a contribué à la réussite de cette stratégie en réalisant avec succès les engagements qu'il avait pris dans son premier plan d'action. Ainsi, par le renforcement de ses pratiques de gestion écoresponsables, le Ministère a participé à l'effort collectif visant à atteindre les objectifs fixés par la première stratégie.

En novembre 2015, j'ai déposé à l'Assemblée nationale la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Par cette stratégie, le ministère du Conseil exécutif entend aller plus loin avec son Plan d'action de développement durable 2016-2020, en intégrant davantage les principes de développement durable dans ses interventions. En effet, conscient de l'importance de son rôle et des retombées de son action, le Ministère souhaite inscrire les préoccupations du développement durable dans sa culture, dans ses interventions et dans sa prise de décision.

Je tiens à saluer toute l'équipe de mon ministère. L'excellence et la passion qui la caractérisent constituent des atouts essentiels pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Je compte sur l'implication de toutes et tous pour que nous atteignons les objectifs que nous nous sommes collectivement fixés à l'égard du développement durable.

Philippe Couillard

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales et assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif. Le Ministère est également responsable de certains mandats qui lui sont confiés par le gouvernement et il coordonne la communication gouvernementale.

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 fait preuve de la volonté du Ministère de transposer concrètement ses engagements en matière de développement durable au cœur de ses activités et dans ses interventions à l'égard de la population québécoise. Afin de renforcer cette démarche, le Ministère met à jour ses engagements pour les deux dernières années de couverture de son plan d'action. Parmi les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le Ministère en a déterminé deux comme étant prioritaires :



Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique




Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Par ailleurs, certaines initiatives majeures du Ministère, qui contribuent de façon importante à la démarche gouvernementale de développement durable, prévoient déjà des outils de suivi qui leur sont propres. Pour éviter le chevauchement des efforts en cette matière, elles n'ont pas été retenues dans le présent plan d'action. Il s'agit, notamment, des actions ministérielles à l'égard de la jeunesse et en matière d'affaires maritimes de même que celles qui sont liées aux travaux du Conseil de la fédération ainsi qu'aux divers échanges avec les autres gouvernements du Canada.

Ce plan d'action résulte d'une réflexion commune des unités administratives concernées. Sa réalisation repose sur la compétence et l'engagement de l'ensemble du personnel du Ministère, dont les gestes contribuent, au quotidien, à la création d'une société prospère, équitable et respectueuse de l'environnement pour les générations actuelles et futures.



Objectifs ministériels	Actions	Indicateurs	Cibles
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique			
Objectif gouvernemental 1.1 - Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (activité incontournable)			
<p>► Orienter l'ensemble des pratiques de gestion du ministère du Conseil exécutif (MCE) dans une perspective de développement durable</p>	<p>1. Doter le MCE d'une politique de développement durable</p>	<p>1.1. Adoption d'une politique en matière de développement durable</p>	<p>31 mars 2019 : politique adoptée</p>
<p>► Adopter une approche écoresponsable dans les activités courantes du MCE</p> <p>Les actions 1 à 8 concernent seulement les unités administratives dont les frais de fonctionnement sont assumés par le Ministère.</p>	<p>2. Favoriser la réduction des déplacements professionnels et l'utilisation de moyens de transport les moins émetteurs de gaz à effet de serre (GES)</p>	<p>2.1. Adoption de lignes directrices pour les déplacements professionnels et le navettage</p>	<p>31 mars 2019 : lignes directrices adoptées</p>
	<p>3. Promouvoir l'achat de produits écoresponsables dans l'ensemble des unités administratives</p>	<p>3.1. Adoption de lignes directrices visant les acquisitions écoresponsables</p>	<p>31 mars 2019 : lignes directrices adoptées</p>
		<p>3.2. Nombre de personnes formées sur les acquisitions écoresponsables</p>	<p>31 mars 2019 : 80 % des personnes concernées</p>
		<p>3.3. Coût des acquisitions écoresponsables</p>	<p>2019-2020 : augmenter de 5 % la proportion des acquisitions écoresponsables sur l'ensemble des acquisitions, comparativement à 2017-2018</p>
	<p>4. Améliorer les processus de gestion intégrée des documents</p>	<p>4.1. Nombre de nouveaux systèmes dotés de mécanismes de transfert vers le Système de gestion électronique de documents (SyGED)</p>	<p>Dans tous les nouveaux systèmes à compter du 1^{er} avril 2018 : au moins un système par année</p>
	<p>4.2. Nombre de personnes formées aux bonnes pratiques en gestion intégrée des documents</p>	<p>31 mars 2020 : 80 % des personnes concernées</p>	
	<p>4.3. Nombre de capsules et de guides de promotion diffusés pour promouvoir l'utilisation des mécanismes de transfert de fichiers vers SyGED</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Annuellement : deux capsules (documents d'information) • 31 mars 2020 : deux guides ou aide-mémoire 	
	<p>5. Promouvoir la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3RV)</p>	<p>5.1. Adoption de lignes directrices visant le réemploi de matériel excédentaire</p>	<p>31 mars 2020 : lignes directrices adoptées</p>
	<p>5.2. Élaboration d'un outil favorisant l'échange et la distribution de surplus de fournitures de bureau</p>	<p>31 mars 2019 : babillard fonctionnel dans l'intranet</p>	
	<p>5.3. Nombre d'améliorations des installations de récupération dans les espaces réaménagés</p>	<p>50% des espaces réaménagés qui ont des cuisinettes ou des salles à dîner</p>	
	<p>6. Améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques</p>	<p>6.1. Adoption d'une directive visant une gestion écoresponsable des équipements informatiques</p>	<p>31 mars 2019 : directive adoptée</p>
	<p>6.2. Remplacement d'équipements informatiques multiples par de nouvelles tablettes électroniques</p>	<p>Hausse de 8% par rapport à l'année précédente</p>	
	<p>7. Appliquer des mesures écoresponsables dans l'organisation de différentes activités (activités de communication, consultations publiques, réceptions, réunions)</p>	<p>7.1. Adoption de lignes directrices pour l'organisation d'activités écoresponsables</p>	<p>31 mars 2019 : lignes directrices adoptées</p>
<p>8. Intégrer des considérations écoresponsables dans la gestion contractuelle</p>	<p>8.1. Nombre d'appels d'offres, d'appels de propositions et de contrats où les critères écoresponsables ont été pris en compte</p>	<p>Bilan annuel</p>	

Objectifs ministériels	Actions	Indicateurs	Cibles
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique			
Objectif gouvernemental 1.2 - Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (activité incontournable)			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Intégrer davantage les principes de développement durable dans la prise de décision 	<p>9. Établir une démarche systématique de prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes et les activités ministérielles</p> <p>10. Poursuivre la sensibilisation des titulaires d'un emploi supérieur à l'importance de la prise en compte des principes de développement durable</p>	<p>9.1. Améliorations apportées aux outils d'aide à la décision existants</p> <p>9.2. Nombre d'actions structurantes et d'activités ministérielles auxquelles la prise en compte des principes de développement durable a été appliquée</p> <p>10.1. Nombre et nature des actions de sensibilisation offertes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 31 mars 2019 : diagnostic d'utilisation réalisé • 31 mars 2020 : améliorations effectuées <p>Au moins une action par année</p> <p>Au moins une action par année</p>
Objectif gouvernemental 1.3 - Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les mécanismes de participation publique 	<p>11. Élaborer un cadre de référence gouvernemental sur la participation publique</p>	<p>11.1. Cadre de référence élaboré</p>	<p>Dépôt du cadre de référence en 2016-2017</p>
Objectif gouvernemental 1.4 - Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutenir le développement des connaissances et des compétences du personnel du MCE en matière de développement durable 	<p>12. Informer, sensibiliser et mobiliser le personnel en matière de développement durable</p>	<p>12.1. Nombre de capsules d'information et de sensibilisation diffusées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Annuellement : dix capsules sur des sujets relatifs au développement durable • 31 mars 2020 : vingt capsules <i>Imprimer moins, imprimer mieux!</i>
Objectif gouvernemental 1.5 - Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial (activité incontournable) Agenda 21 			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser l'expression des cultures autochtones au Québec 	<p>13. Soutenir financièrement les projets contribuant à la diffusion des cultures autochtones</p>	<p>13.1. Nombre de projets soutenus</p> <p>13.2. Investissements engagés et réalisés</p>	<p>25 projets</p> <p>225 000 \$</p>
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques			
Objectif gouvernemental 4.2 - Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités			
Objectif gouvernemental 4.3 - Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones 	<p>14. Soutenir financièrement des projets autochtones favorisant la création d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social et communautaire</p>	<p>14.1 Nombre de projets soutenus</p> <p>14.2 Investissements engagés et réalisés</p>	<p>90 projets</p> <p>10 millions \$</p>

OBJECTIFS NON RETENUS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

Objectifs gouvernementaux	Motifs*	Commentaires
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique		
1.6. Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	2	Travaux du Conseil de la fédération et divers échanges avec les autres gouvernements au Canada
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2 Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable		
2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	1	
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	1	
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	1	
2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	1	
2.5 Aider les consommatrices et consommateurs à faire des choix responsables	1	
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité		
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	1	
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	2	Participation au Comité directeur sur la diversité biologique
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques		
4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement de celles des personnes les plus vulnérables	1	
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5 Améliorer par la prévention la santé de la population		
5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	2	Actions à l'égard de la jeunesse
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	1	
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6 Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités		
6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	1	
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	2	Actions à l'égard de la jeunesse et des communautés autochtones
6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	2	Renforcement des mécanismes de participation publique
6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et par la prévention des sinistres naturels	1	
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7 Soutenir la mobilité durable		
7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	1	
7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et pour réduire les émissions de GES	1	
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8 Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre		
8.1 Améliorer l'efficacité énergétique	1	
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	1	
8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	1	

* **Motifs : 1.** La mission du Ministère ne permet pas de contribuer à l'atteinte de cet objectif; **2.** Le Ministère y contribue par des actions déjà entreprises.